



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
29 avril 2015 ;**

N°17-24

Objet :

**Réalisation d'un local de
pompage à Renaison lieu-dit la
Bratière
Lot 1 : Terrassement- gros
œuvre ;**

Vu le rapport suivant :

**Avenant n°1 avec la société
SOROC**

Roannaise de l'Eau a attribué le marché de travaux de réalisation d'un local de pompage lieu-dit la Bratière lot n°1 « Terrassement –gros œuvre » à la société SOROC pour un montant global et forfaitaire de 47 206,99 € HT le 12 décembre 2016.

Suite à l'arrêté d'alignement du maire de Renaison reculant l'implantation de l'ouvrage de 1 m, des travaux supplémentaires de talutages ont été rendus nécessaires.

De plus le maître d'ouvrage a demandé la réalisation de travaux supplémentaires consistant en la fourniture et la pose de couvertines béton, de regards béton, de canalisation et de siphon de sol.

Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 6 860,50 € HT et nécessitent la création de prix nouveaux.

Par ailleurs ces modifications entraînent une moins value de 1 712,60 € HT.

L'augmentation du montant du marché est donc de 5 147,90 € HT.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux de « réalisation d'un local de pompage à Renaison lieudit la Bratière, lot n°1 :Terrassement- gros œuvre » avec la société SOROC ayant pour objet l'augmentation forfaitaire du marché de 5 147,90 € HT portant le montant global et forfaitaire du marché à 52 354,89 € HT et la création de prix nouveaux ;

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur 2°) de signer l'avenant ;

042-254202211-20170720-DC17-24-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2017

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet
au(x) budget(s) concerné(s)

Roanne, le

19 JUL. 2017

Le Président,


Daniel FRECHET